AR Prefecture

Accusé le réception en préfecture

006-270 600026-20220307-0007032022_90DF-DE

Reçu le DE 18 03/2022 06/04/2022

de l'Habitet

Cannes

Pays de Lérins

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE, S'EST REGULIEREMENT REUNI, SOUS L'AUTORITE DE SA PRESIDENTE, MME MAGALI CHELPI-DEN HAMER

LE LUNDI 07 MARS 2022

A 16 H 30

SALLE DES FLORIBONDAS

Impasse des Floribondas – CANNES LA BOCCA

OBJET: LES RESTANQUES SISES ZAC DE LA VIGNASSE A GATTIERES
SIGNATURE D'UNE CONVENTION EN VUE DE LA REALISATION DE TRAVAUX SUR LA VOIE D'ACCES COMMUNE OPH /
VILLE DE GATTIERES

LE PRESENT CONSEIL A ETE CONVOQUE, PAR VOIE ELECTRONIQUE, LE 25 FEVRIER 2022, SOIT PLUS DE 10 JOURS FRANCS AVANT SA TENUE, CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION

ETAIENT PRESENTS

Mme Magali CHELPI-DEN HAMER, Présidente

Mme Marie-Christine ALBERTI

M. Henri BAYLE

Mme Josette BOURDOULEIX

M. Jean-Louis COUTAN

M. Auguste DERRIVES

Mme Nicole ESNAULT Mme Laurence GUIRIABOYE

M. Michel HUGUES

Mme Gisèle RENDA

M. Amalric VERET

AVAIENT DONNE PROCURATION

M. Farès ABID à M. Henri BAYLE

M. Gilles CIMA à M. Amalric VERET

M. Hugues DUROUSSY à Mme Marie-Christine ALBERTI

M. David LISNARD à Mme Magali CHELPI-DEN HAMER

M. Christian ORTEGA à Mme Laurence GUIRIABOYE

M. Manuel SMADJA à Mme Gisèle RENDA

Mme Emma VERAN à M. Auguste DERRIVES

ETAIENT EXCUSES

Mme Apolline CRAPIZ

ETAIENT ABSENTS

M. Cyril DAUPHOUD

Mme Christine LEQUILLIEC

AVEC <u>18</u> ADMINISTRATEURS PRESENTS OU REPRESENTES, LES CONDITIONS DE QUORUM PREVUES PAR L'ARTICLE R.421-13 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION ETAIENT BIEN REUNIES ET LE CONSEIL A PU VALABLEMENT DELIBERER.

ASSISTAIENT EN OUTRE A LA SEANCE :

Pour l'Office de l'Habitat

La Direction de l'Office :

M. Pascal VEROT, Directeur Général

Les Responsables de Pôles et/ou de Services :

M. Robert SECCHI, Directeur du Développement Mme Médjouza AGGABI, Directeur Gestion Locative M. David RODRIGUES, Responsable Finances & Comptabilité Mme Sandrine LAIK, Responsable du Service Juridique

<u>Assistante :</u>

Mme Rosalie NOWAK, Assistante Juridique

La Secrétaire du C.S.E.

Mme Marie-Pierre GUIRAUD

LE PREFET DES ALPES-MARITIMES :

M. Christophe ENDERLE Chef du Service Habitat et Renouvellement Urbain - excusé –

M. Philippe BOURDIAUX Adjoint au Chef du Service Habitat et Renouvellement Urbain

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CANNES PAYS DE LERINS

M. Antonin CAVELIER, Conseiller Technique Cabinet du Maire et du Président CAPL

Mme Joëlle KERMACHE, Directeur Habitat et Logement – Ville de Cannes -

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 7 MARS 2021

Cannes Pays de Lérins

CANNES PAYS DE LERINS 22 Boulevard Louis Négrin C.S. 50005 **06156 CANNES LA BOCCA CEDEX**

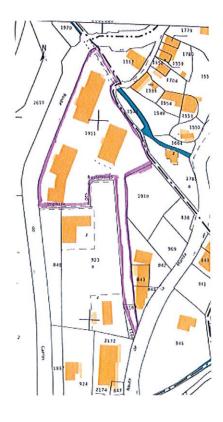
OBJET: LES RESTANQUES SISES ZAC DE LA VIGNASSE A GATTIERES SIGNATURE D'UNE CONVENTION EN VUE DE LA REALISATION DE TRAVAUX SUR LA VOIE D'ACCES COMMUNE OPH / VILLE DE GATTIERES

SERVICE JURIDIQUE

LA PRESIDENTE EXPOSE:

La Commune de Gattières a donné à bail emphytéotique pour une durée de 55 ans (1990-2044) les parcelles D 1911 et 1187 sises ZAC de la Vignasse à Gattières, en vue de la construction de 28 logements sociaux dénommés « Les Restanques ».

Les parcelles disposent d'une voie d'accès qui est ouverte à la circulation publique.



Cette voie est aujourd'hui fortement dégradée et nécessite une refonte complète de ses fondations ainsi qu'un confortement des murs de soutien adjacents.

Reçu le

Accusé le réception en préfecture

006-270**6**00026-20220307-EX497032022_90DE-DE

<u> Du fait ਬਿੰਦਾ ਪਿੰਡਕੋਰੰਵੇ conjoint par l'Office et p</u>ar la Commune de ladite voie, la Ville de Gattières interviendra pour moitié dans le montant des travaux nécessaires a la remise en état de cet accès.

Le montant estimé des travaux est de 660 000 € H.T., montant qui sera arrêté définitivement lors de l'attribution du marché de travaux.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, une convention a été formalisée (jointe).

Elle devra recueillir l'avis favorable des deux Assemblées Délibérantes, de manière à être mise en œuvre.

IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL:

- > De valider la convention à intervenir entre l'OPH et la Ville de Gattières,
- > D'autoriser le Directeur Général à mettre en application les dispositions qui y figurent.
- > D'autoriser le Directeur Général à signer tous documents utiles à la bonne réalisation de cette opération.

LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE **CERTIFIE CONFORME** LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

